

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RACCORDEMENT AU COLLECTEUR PUBLIC D'ÉGOUT

INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Identité (nom et prénom) / Forme juridique :

Adresse : rue n° et boîte

Code postal : LOCALITE :

Téléphone : Email :

Si le demandeur n'est pas le propriétaire du bien : veuillez compléter les informations relatives au(x) propriétaire(s)

Nom(s) Prénom(s)

Domicilié(s) :

Code postal : LOCALITE :

Téléphone : Email.....

Je sollicite, par la présente, l'autorisation de raccorder l'immeuble décrit ci-dessous au collecteur public d'égout et m'engage à prévoir l'installation d'une fosse septique by-passable*, d'un dégraisseur, d'un regard de visite et d'un siphon disconnecteur.

* les voiries dont l'égout est raccordé à une station d'épuration collective ne nécessitent pas l'installation d'une fosse septique. Renseignez-vous auprès du service environnement (service.environnement@wanze.be 085/273.540)

INFORMATIONS SUR L'IMMEUBLE A RACCORDER

Adresse du raccordement :

Rue, n° et boîte :

Parcelle cadastrale : Localité :

Si immeubles à appartements : nombre de logements desservis par le
raccordement :

Si transformation ou construction soumise à permis - numéro et date du permis :

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRENEUR AGREE QUI REALISERA LES TRAVAUX

NOM et Prénom / Forme juridique.....

Nom du responsable du chantier : N° de GSM :

N° d'entreprise : BCE..... Agréation – catégorie :

Adresse : RueN° et boîte.....

Code postal : Localité :

Date :

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Cases réservées à l'administration :

N° de dossier :

Date de réception par le service :

ORGANISATION ET CONTROLES

Avant le début des travaux :

1. le demandeur devra être en possession de l'autorisation du Collège communal ;
2. l'autorisation lui sera remise contre paiement d'une caution de 400 € et 5 € de frais administratifs :
 - **BE66 0910 0045 7343** avec la communication : **dossier n°**** racc égout rue *****
 - ou auprès du Service des finances, chaussée de Wavre 39 à 4520
(Lun-Ven 9h-12h et Merc 14h-16h) ;
3. il appartient au demandeur de s'informer auprès des divers concessionnaires (eau, gaz, électricité, téléphonie, ...) de la position des conduites enterrées et de leurs câbles (Coordonnées disponibles auprès du service des travaux ou sur le site Internet de la commune : www.wanze.be);
4. le demandeur ou l'entrepreneur contactera la Police au moins 10 jours avant la réalisation des travaux pour connaître les prescriptions éventuelles en ce qui concerne la signalisation de chantier (085/273 550 ZP.MeuseHesbaye.Wanze@police.belgium.eu).

Etat des lieux et contrôles :

Le demandeur devra prévenir le service des travaux (085/ 270.730 service.travaux@wanze.be):

- 1) au moins 48h avant le début des travaux pour établir l'état des lieux avant les travaux,
- 2) au moment des travaux, pour contrôler la qualité du raccordement et des remblais,
- 3) après la réalisation des travaux pour établir l'état des lieux après travaux.

Si le demandeur et l'entrepreneur négligent de faire un état des lieux, ils portent l'entière responsabilité civile et financière de cette négligence.

La caution sera restituée sur approbation du service des travaux de l'état des lieux et de la réception :

- du rapport photographique du raccordement**
- du plan d'égouttage du bâtiment**